



**UBS (Lux) Fund Solutions, SICAV**  
Société anonyme et  
Société d'investissement à capital variable  
49, Avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
RCS Luxembourg B 83.626 [www.ubs.com](http://www.ubs.com)

---

**Avis aux actionnaires de**  
**UBS (Lux) Fund Solutions –Bloomberg MSCI Global Liquid Corporates Sustainable UCITS ETF**  
**(hedged to GBP) A-dis,**  
**UBS (Lux) Fund Solutions – Bloomberg MSCI Global Liquid Corporates Sustainable UCITS ETF**  
**(USD) A-acc,**  
**MSCI Europe Socially Responsible UCITS ETF (EUR) A-dis et**  
**UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Europe Socially Responsible UCITS ETF (EUR) A-acc**  
**(collectivement, les « Actionnaires »)**

---

UBS (Lux) Fund Solutions (la « **Société** »), une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), vous informe de la décision de fusionner les catégories d'actions **UBS (Lux) Fund Solutions – Bloomberg MSCI Global Liquid Corporates Sustainable UCITS ETF (hedged to GBP) A-dis** et **UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Europe Socially Responsible UCITS ETF (EUR) A-dis** (les « **Catégories absorbées** ») avec les catégories **UBS (Lux) Fund Solutions – Bloomberg MSCI Global Liquid Corporates Sustainable UCITS ETF (USD) A-acc** et **UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Europe Socially Responsible UCITS ETF (EUR) A-acc** respectivement (les « **Catégories absorbantes** ») (toutes les catégories étant dénommées collectivement les « **Catégories** ») avec effet au 11 novembre 2024 (la « **Date d'effet** » et la « **Fusion** »).

## **I. Contexte et motifs**

Compte tenu de la diminution constante du nombre d'actifs déjà faible des Catégories absorbées et afin de rationaliser et de simplifier l'offre de fonds, le conseil d'administration de la Société estime qu'il est dans l'intérêt des Actionnaires de fusionner les Catégories absorbées et absorbantes conformément à l'Article 23 des statuts et au prospectus de la Société.

A compter de la Date d'effet, les Actionnaires des Catégories absorbées qui sont incorporées aux Catégories absorbantes disposeront à tous les égards des mêmes droits que les Actionnaires des Catégories absorbantes.

## **II. Type de fusion**

La Fusion s'effectuera sur la base de la valeur nette d'inventaire par action au 8 novembre 2024 (la « **Date de référence** »). Dans le contexte de cette Fusion, l'actif et le passif des Catégories absorbées seront transférés aux Catégories absorbantes. Le nombre de nouvelles actions à émettre sera calculé à la Date d'effet sur la base du rapport d'échange correspondant à la valeur nette d'inventaire par action des Catégories absorbées à la Date de référence, calculée selon les modalités pertinentes reprises à la section « Valeur nette d'inventaire, prix d'émission et prix de rachat » du Prospectus et comparée à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions absorbante des Catégories absorbantes à la Date de référence. La valeur nette d'inventaire par action des Catégories absorbées et celle des Catégories absorbantes ne seront pas nécessairement identiques à la Date de référence. Ainsi, même si la valeur globale de leur participation devrait rester la même, les actionnaires des Catégories absorbées pourraient recevoir un nombre d'actions des Catégories absorbantes différent de celui qu'ils détenaient auparavant dans les Catégories absorbées.

Si des fractions d'actions des Catégories absorbantes devaient être allouées à un Actionnaire des Catégories absorbées en raison de l'application du rapport d'échange, la valeur de la participation ainsi obtenue sera arrondie à l'action entière inférieure la plus proche et la valeur de la fraction résiduelle revenant à l'actionnaire des Catégories absorbées concerné lui sera distribuée sous la forme d'un paiement en espèces dans la devise de base de la Catégorie absorbée. Les paiements en espèces de la valeur résiduelle, le cas échéant, seront effectués au bénéfice des actionnaires de la Catégorie absorbée dès que

possible après la Date d'effet.

Le(s) moment(s) au(x)quel(s) les actionnaires de la Catégorie absorbée reçoivent ces paiements en espèces dépendra des délais et modalités de traitement de tels paiements convenus entre les actionnaires et leur dépositaire, courtier et/ou dépositaire central compétent.

### III. Conséquences pour les actionnaires

La Fusion entraînera les changements suivants pour les actionnaires des Catégories absorbées :

	<b>UBS (Lux) Fund Solutions – Bloomberg MSCI Global Liquid Corporates Sustainable UCITS ETF (hedged to GBP) A-dis</b>	<b>UBS (Lux) Fund Solutions – Bloomberg MSCI Global Liquid Corporates Sustainable UCITS ETF (USD) A-acc</b>
Catégories d'actions absorbées	(hedged to GBP) A-dis : (ISIN : LU2099992344)	(USD) A-acc : (ISIN : LU2099991536)
Commission forfaitaire maximale p.a.	0,16%	0,13%
Devise de base	GBP	USD
Politique de distribution	Dis	Acc
Coûts récurrents conformément au document d'informations clés (DIC)	0,25%	0,20%

	<b>UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Europe Socially Responsible UCITS ETF (EUR) A-dis</b>	<b>UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Europe Socially Responsible UCITS ETF (EUR) A-acc</b>
Catégories d'actions absorbées	(EUR) A-dis : (ISIN : LU2206597713)	(EUR) A-acc : (ISIN : LU2206597804)
Commission forfaitaire maximale p.a.	0,18%	0,18%
Devise de base	EUR	EUR
Politique de distribution	Dis	Acc
Coûts récurrents conformément au document d'informations clés (DIC)	0,18%	0,18%

### IV. Frais

Les frais et charges juridiques, de conseil et administratifs en rapport avec cette Fusion (à l'exclusion des éventuels frais de transaction liés à la vente des actifs des Catégories absorbées) seront supportés par UBS Asset Management Switzerland AG et n'auront aucune incidence sur les Catégories absorbées ou absorbantes. Les honoraires perçus par le réviseur d'entreprises dans le cadre de la Fusion seront supportés par les Catégories absorbées.

### V. Délais

L'avis aux Actionnaires est également disponible sur le site Internet : <https://www.ubs.com/etf>

**Les Actionnaires des Catégories n'approuvant pas la Fusion peuvent demander le rachat de leurs actions, gratuitement, jusqu'au 31 octobre 2024, 15:00 CET (heure limite de réception des ordres). Les Catégories absorbées seront ensuite fermées aux rachats.**

#### **Informations destinées aux actionnaires des Catégories sur le marché secondaire**

Le matin du 28 octobre 2024, la négociation des actions des Catégories sera suspendue sur les bourses concernées. Le dernier jour de négociation pour les Actionnaires des Catégories sur le marché secondaire est le 25 octobre 2024. De plus amples informations sur cette suspension seront publiées par les bourses concernées.

A la Date d'effet, les Actionnaires des Catégories absorbées seront inscrits au registre des Actionnaires des Catégories absorbantes et seront également en mesure d'exercer leurs droits en leur qualité d'Actionnaires des Catégories absorbantes, tels que le droit de participer et de voter aux assemblées générales et le droit de demander le rachat ou la conversion des actions des Catégories absorbantes.

### **VI. Tableau récapitulatif**

Dernier jour de négociation sur le marché secondaire	25 octobre 2024
Suspension des négociations sur le marché secondaire	28 octobre 2024
Dernier jour de négociation sur le marché primaire	31 octobre 2024
Suspension des négociations sur le marché primaire	1 <sup>er</sup> novembre 2024
Date de référence	8 novembre 2024
Date d'effet	11 novembre 2024

### **VII. Réviseur d'entreprises**

Aux fins de cette Fusion, Ernst & Young, une société anonyme sise au 35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est chargée de préparer un rapport satisfaisant aux conditions énoncées à l'Article 71 (1), lettres a) à c), 1<sup>re</sup> alternative de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** »). Les Actionnaires pourront obtenir une copie de ce rapport gratuitement et sur simple demande suffisamment longtemps avant la Fusion. Ernst & Young sera également engagée pour valider le rapport d'échange réel déterminé à la date de calcul du rapport d'échange, tel que prévu à l'Article 71 (1), lettre c), 2<sup>e</sup> alternative de la Loi de 2010. Les Actionnaires pourront obtenir une copie de ce rapport gratuitement sur simple demande. Par ailleurs, les actionnaires des Catégories absorbées sont invités à consulter le DIC relatif aux Catégories absorbantes, qui est disponible en ligne à l'adresse [www.ubs.com/etf](http://www.ubs.com/etf). Pour de plus amples informations, les actionnaires sont invités à contacter la Société de gestion.

### **VIII. Fiscalité**

Veillez également noter que les investisseurs peuvent être soumis à un impôt sur leurs participations dans les fonds de placement. Veuillez contacter votre conseiller fiscal pour toute question en la matière qui pourrait résulter de cette Fusion.

Pour toute question en lien avec ce qui précède, veuillez prendre contact via l'adresse [ol-etf-pfm@ubs.com](mailto:ol-etf-pfm@ubs.com).

Luxembourg, le 11 octobre 2024